



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

**Nairobi**

1<sup>er</sup>-3 décembre 2009

## Rapport de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par la Conférence .....	3
1. Projet de document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. ....	3
2. Pouvoirs des représentants à la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud .....	10
II. Séances plénières. ....	10
A. Ouverture de la Conférence .....	10
B. Élection du Président de la Conférence. ....	10
C. Adoption du Règlement .....	10
D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation. ....	10
E. Élection des membres du Bureau autres que le Président .....	11
F. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence. ....	11
III. Débat général sur le thème de la Conférence : promotion de la coopération Sud-Sud au service du développement .....	11
IV. Rapport des présidents des deux tables rondes interactives. ....	16
V. Participation et questions d'organisation. ....	20
A. Date et lieu de la Conférence .....	20
B. Participation .....	20
C. Membres du Bureau .....	21
D. Organisation des travaux .....	21



E.	Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence . . . . .	22
VI.	Examen et adoption du projet de document final de la Conférence . . . . .	23
VII.	Adoption du rapport de la Conférence . . . . .	24
VIII.	Clôture de la Conférence . . . . .	24
Annexe		
	Liste des documents dont était saisie la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud . . . . .	25

## I. Résolutions adoptées par la Conférence

### Résolution 1\*

#### **Projet de document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud**

*La Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, Réunie à l'Office des Nations Unies à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009,*

1. *Adopte* le projet de document final de Nairobi, tel qu'il figure en annexe à la présente résolution;
2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver à sa soixante-quatrième session le document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud<sup>1</sup>.

### Annexe

#### **Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud**

1. Nous, chefs de délégation et hauts représentants de gouvernement réunis à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009 dans le cadre de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui a eu lieu en 1978 à Buenos Aires et a conduit à l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement<sup>2</sup>.
2. Nous prenons acte de l'objectif de la Conférence, qui consiste à renforcer et continuer à dynamiser la coopération Sud-Sud, et contribuons à sa réalisation.
3. Nous rappelons et renouvelons les engagements que nous avons pris d'appliquer dans leur intégralité les textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale concernant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.
4. Nous prenons note des documents finals des Sommets du Sud du Groupe des 77 et d'autres réunions de pays du Sud.
5. Nous saluons le rôle du Mouvement des pays non alignés dans la promotion de la coopération Sud-Sud.

---

\* Adoptée à la 5<sup>e</sup> séance, le 3 décembre 2009; pour un compte rendu des débats, voir le chapitre VI.

<sup>1</sup> L'Assemblée générale a approuvé le document final dans sa résolution 64/222 du 21 décembre 2009.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

6. Nous prenons note des initiatives et dialogues visant à renforcer la coopération Sud-Sud.
7. Depuis la Conférence de Buenos Aires, et en particulier au cours des dernières années, le dynamisme économique croissant de certains pays en développement a insufflé un regain d'énergie à la coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre d'initiatives d'intégration régionale menées dans l'ensemble du monde en développement, qui se manifestent notamment par la création à l'échelle régionale de marchés communs et d'unions douanières, la coopération dans le domaine politique et la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires, ainsi que de réseaux interétatiques de transport et de communication. Nous apprécions à cet égard la solidarité des pays à revenu intermédiaire à l'égard d'autres pays en développement, l'objectif étant d'appuyer les efforts de ces derniers en matière de développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.
8. Nous prenons cependant dûment note du fait que nombre de pays en développement continuent de se heurter à d'importantes difficultés et que beaucoup d'entre eux sont mal partis pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire.
9. Nous soulignons que la coopération Sud-Sud, élément important de la coopération internationale pour le développement, offre aux pays en développement des possibilités sérieuses dans leur recherche individuelle et collective d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable.
10. Nous réaffirmons le rôle primordial de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes, organismes spécialisés et commissions régionales en matière de soutien et de promotion de la coopération entre pays en développement, tout en rappelant que chaque pays est responsable au premier chef de son développement. Nous réaffirmons la résolution 33/134 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978, dans laquelle cette dernière a adopté le Plan d'action de Buenos Aires, qui constitue une étape fondamentale de l'évolution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.
11. Nous reconnaissons l'importance, ainsi que les différences sur le plan historique et les particularités de la coopération Sud-Sud et nous réaffirmons concevoir cette coopération comme une manifestation de solidarité entre peuples et pays du Sud, qui contribue à leur prospérité nationale, à leur autonomie nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire. La coopération Sud-Sud et le programme d'action afférent doivent être définis par les pays du Sud et devraient continuer à être régis par les principes de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel.
12. Nous constatons que la coopération Sud-Sud prend différentes formes, en constante évolution, y compris le partage de connaissances et de données d'expérience, la formation, le transfert de technologies, la coopération financière et monétaire et les contributions en nature.
13. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer les capacités locales des pays en développement en apportant s'il y a lieu, et à la demande de ces derniers, un appui aux moyens, institutions, compétences spécialisées et ressources humaines existant

à l'échelle locale, ainsi qu'aux systèmes nationaux, de façon à contribuer à la réalisation des priorités nationales de développement.

14. Nous soulignons que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter.

15. Nous reconnaissons l'importance de l'appui croissant apporté par les pays développés, les organisations internationales et la société civile aux pays en développement, à la demande de ces derniers, en vue d'améliorer les compétences spécialisées et les capacités nationales dans le cadre de mécanismes de coopération triangulaire, y compris d'accords d'appui direct ou de partage de coûts, de projets communs de recherche et développement, de programmes de formation de pays tiers et d'appui aux centres Sud-Sud, ainsi que par l'apport des connaissances, de l'expérience et des ressources nécessaires pour aider d'autres pays en développement, compte tenu de leurs priorités et stratégies nationales de développement.

16. Nous nous félicitons des efforts déployés par les institutions financières et institutions de développement multilatérales, régionales et bilatérales en vue d'accroître, lorsque cela est nécessaire, les ressources financières affectées à la promotion de la coopération Sud-Sud, notamment pour les pays les moins avancés et les pays en transition sur le plan économique.

17. Nous constatons que, lorsqu'ils rencontrent les mêmes difficultés, les pays en développement ont souvent des points de vue convergents sur les stratégies et priorités nationales de développement. Cette similarité d'expérience joue donc un rôle de catalyseur dans la promotion du renforcement des capacités des pays en développement et ancre ainsi davantage les principes de la coopération Sud-Sud. Il importe de renforcer la coopération Sud-Sud afin de réaliser pleinement les potentialités qu'elle offre en matière de développement.

18. Nous réaffirmons que la coopération Sud-Sud est une entreprise commune de peuples et pays du Sud, née d'expériences et de sympathies partagées, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité et régie, entre autres, par les principes de la souveraineté et de l'appropriation nationales, en l'absence de toute condition. La coopération Sud-Sud ne doit pas être envisagée comme une forme d'aide publique au développement. C'est un partenariat entre égaux fondé sur la solidarité. Nous reconnaissons à cet égard la nécessité de renforcer l'efficacité de la coopération Sud-Sud en matière de développement en continuant à en accroître la transparence et à développer les responsabilités mutuelles, ainsi qu'en coordonnant les initiatives prises dans ce cadre avec d'autres projets et programmes de développement menés sur le terrain, compte tenu des priorités et plans nationaux de développement. Nous estimons également qu'il convient d'évaluer l'efficacité de la coopération Sud-Sud afin d'en améliorer, si besoin est, la qualité en mettant l'accent sur les résultats.

19. La coopération Sud-Sud fait appel à l'ensemble des parties concernées, notamment les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et d'autres intervenants qui contribuent à surmonter les obstacles en matière de développement et à réaliser les objectifs fixés, compte tenu des stratégies et plans nationaux de développement.

20. Afin de tirer pleinement parti des possibilités de coopération Sud-Sud conformément aux principes retenus et d'atteindre les objectifs qui consistent à soutenir les initiatives nationales et régionales de développement, renforcer les capacités institutionnelles et techniques, améliorer l'échange de données d'expérience

et de savoir-faire entre pays en développement, relever les défis particuliers que ces derniers rencontrent et accroître l'efficacité de la coopération internationale, nous :

a) Nous félicitons des progrès accomplis par les pays en développement dans la promotion des projets de coopération Sud-Sud et invitons ceux-ci à continuer à intensifier les efforts qu'ils déploient à cette fin;

b) Invitons les pays développés à apporter leur appui à la coopération Sud-Sud dans le cadre de la coopération triangulaire, notamment en matière de développement de capacités;

c) Encourageons les pays en développement à mettre au point, sous leurs auspices, des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et à améliorer la collecte de données à l'échelle nationale de façon à favoriser la coopération aux fins de l'élaboration des méthodes et de l'obtention des statistiques nécessaires, selon qu'il convient, tout en gardant à l'esprit les principes et les particularités de la coopération Sud-Sud et encourageons toutes les parties concernées à appuyer, à la demande des pays en développement, les projets de collecte d'informations et de données, de coordination, de diffusion et d'évaluation de la coopération Sud-Sud;

d) Encourageons également les pays en développement à renforcer leurs mécanismes nationaux de coordination, le cas échéant, afin d'améliorer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en diffusant les résultats, en confrontant leurs enseignements et leurs pratiques optimales, et en les transposant, notamment par le biais d'un échange volontaire de leurs données d'expérience et selon leurs politiques et priorités de développement;

e) Constatons que les crises mondiales interdépendantes, en particulier la crise financière et économique, l'instabilité des prix de l'énergie, la crise alimentaire, la pauvreté et les problèmes liés aux changements climatiques, conjugués à d'autres tels que les maladies contagieuses et non contagieuses, remettent déjà en cause les acquis obtenus dans les pays en développement et exigent donc une intervention à tous les niveaux. À cet égard, nous invitons les pays développés et les institutions multilatérales à accroître leur appui à la coopération Sud-Sud, afin d'aider à remédier aux problèmes susmentionnés;

f) Soulignons la nécessité de favoriser, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, l'accès aux technologies et le transfert de technologie. À cet égard, nous saluons les efforts que déploient les pays en développement pour améliorer leurs mécanismes de coopération technologique tels que le Consortium du Sud pour la science, la technologie et l'innovation. Nous soulignons également la nécessité de promouvoir dans le cadre de la coopération Sud-Sud le développement technique conçu dans une optique plus large de manière à englober les capacités de gestion de la technologie et la mise en place de réseaux d'information qui tiennent compte de la demande et fassent appel à la participation des utilisateurs de la technique ou de ceux qui interviennent dans le processus du développement technique, dans le développement des infrastructures et dans la mise en valeur des ressources humaines;

g) Préconisons le renforcement de la concertation interrégionale sous diverses formes et l'échange de données d'expérience entre les groupements économiques sous-régionaux et régionaux dans le but d'élargir la coopération Sud-

Sud en intégrant les divers modes de coopération économique et technique entre pays en développement;

h) Saluons les diverses initiatives nationales, régionales et sous-régionales en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud dans les domaines social (particulièrement de la santé et de l'éducation), économique, environnemental, technique et politique<sup>3</sup>;

i) Voyons dans les initiatives et mécanismes régionaux de coopération et d'intégration en matière d'infrastructure, notamment dans le domaine de l'énergie, établis selon des principes de solidarité et de complémentarité, un moyen de venir à bout des asymétries constatées dans l'accès aux ressources énergétiques;

j) Reconnaissons que le soutien de la communauté internationale à la coopération Sud-Sud dans le domaine du commerce et des investissements et dans d'autres domaines peut jouer un rôle de catalyseur dans le renforcement et la consolidation de l'intégration économique régionale et sous-régionale et prenons note de la série de négociations relatives au Système global de préférences commerciales entre pays en développement menée à São Paulo afin de redynamiser et de raffermir l'accord en général, de favoriser l'expansion des échanges interrégionaux, de diversifier les marchés d'exportation et d'accroître les flux d'investissement entre eux.

21. Nous convenons qu'il y a lieu de revitaliser le système de développement des Nations Unies de manière à encourager et à promouvoir la coopération Sud-Sud; à cet effet, nous :

<sup>3</sup> Par exemple, l'opération Miracle et l'initiative « Yes I can do it » de Cuba; les programmes du Fonds égyptien de coopération technique avec l'Afrique; le programme du Fonds égyptien de coopération technique avec la Communauté d'États indépendants, les pays islamiques européens et les pays nouvellement indépendants; le programme de coopération horizontale de l'Agence internationale de coopération du Chili; le Programme indien de coopération technique et économique; le Projet de réseau électronique panafricain de l'Inde; la Banque du Sud; le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud; l'Office d'investissement et d'assistance économique et technique de la République islamique d'Iran; le Programme pakistanais d'assistance technique; l'Accord de coopération énergétique Petrocaribe; le Proyecto Mesoamérica; le Fonds mixte de coopération Mexique-Chili; l'Initiative « Valorisation des ressources pétrolières et gazières : échange d'expériences et d'enseignements tirés du processus de coopération Sud-Sud »; le Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire du Qatar; le Programme stratégique du Brésil pour l'agriculture et la sécurité alimentaire d'Haïti; le Programme triangulaire Brésil/OIT de lutte contre le travail des enfants; l'Initiative des Émirats arabes unis dans le domaine des énergies renouvelables et alternatives et de la technologie propre; le Fonds uruguayen de coopération internationale; le Fonds mixte de coopération Mexique-Uruguay; le Programme nigérian de prestations de soins de santé Sud-Sud; le Fonds spécial du Nigéria; le Programme d'assistance technique du Nigéria; le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique; le Forum de coopération Chine-Afrique; le Partenariat Afrique-Inde; le Sommet Afrique-Amérique du Sud; le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; le Dispositif IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud) pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim; le Programme ibéro-américain de renforcement de la coopération Sud-Sud; le Fonds argentin de coopération horizontale; le Projet Kenya-Afrique-Japon de renforcement des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire; la Réunion de coopération régionale de l'Agence japonaise de coopération internationale et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Projet Brésil-Japon de développement agricole au Mozambique.

a) Engageons les fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies à prendre des mesures concrètes pour intégrer, dans leurs activités, l'appui à la coopération triangulaire et Sud-Sud, et à aider les pays en développement, à leur demande et sous leur gouverne et leur responsabilité, à renforcer leurs capacités afin de tirer le meilleur parti possible de la coopération triangulaire et Sud-Sud et atteindre leurs objectifs nationaux et les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Engageons les fonds et programmes des Nations Unies et invitons les institutions spécialisées à continuer de renforcer les capacités d'élaboration et de formulation de programmes de coopération pour le développement des pays en développement, d'accroître les moyens d'action des organisations régionales et sous-régionales et de réaliser des travaux de recherche pour déterminer les domaines dans lesquels leur soutien en faveur de la coopération Sud-Sud produira le plus d'effets;

c) Demandons aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de continuer à affiner et à coordonner leurs activités opérationnelles à l'appui de la coopération Sud-Sud, conformément aux plans nationaux de développement et à leurs mandats respectifs, et à produire des résultats tangibles en tenant compte des caractéristiques et des approches de la coopération Sud-Sud;

d) Demandons en outre aux commissions régionales des Nations Unies de jouer un rôle dynamique dans la promotion de la coopération triangulaire et Sud-Sud, dans le renforcement du soutien technique et politique et de l'appui à la recherche fournis aux pays de la région;

e) Saluons les récentes initiatives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies en faveur de l'établissement, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de nouveaux services et programmes de travail visant à encourager et à promouvoir la coopération Sud-Sud, et demandons aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'aux commissions régionales d'aider les pays en développement à se doter de centres d'excellence Sud-Sud, ou de renforcer ceux qui existent déjà, dans leurs domaines de compétence respectifs, et de resserrer la coopération entre ces centres d'excellence, surtout aux niveaux régional et interrégional, en vue d'améliorer l'échange de connaissances Sud-Sud, l'établissement de réseaux, le renforcement mutuel des capacités, l'échange d'informations et de données sur les meilleures pratiques, l'analyse des politiques et la coordination des activités entre pays en développement sur des questions importantes d'intérêt commun;

f) Encourageons ces institutions et centres d'excellence, ainsi que les groupements économiques régionaux et sous-régionaux, à resserrer leurs liens avec le concours du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, notamment par le biais de son Académie mondiale de développement Sud-Sud, de l'Expo mondiale Sud-Sud pour le développement et du système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie;

g) Réaffirmons le mandat du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud créé au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant qu'entité autonome et mécanisme de coordination chargé de promouvoir et

faciliter la coopération triangulaire et Sud-Sud pour le développement à l'échelle mondiale et à celle du système des Nations Unies;

h) Préconisons la mise en œuvre effective du quatrième cadre de coopération du PNUD pour la coopération Sud-Sud et, à cet égard, encourageons les États Membres en mesure de le faire à appuyer les efforts que le PNUD et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud déploient dans ce sens;

i) Invitons le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à prendre des mesures propres à renforcer le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans ses résolutions 58/220, 60/212 et 62/209, de manière à ce qu'il puisse s'acquitter entièrement de ses responsabilités, notamment grâce à la mobilisation de ressources destinées à promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire;

j) Réaffirmons la pertinence des Directives établies pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement dans le cadre de la conduite et de la gestion de la coopération Sud-Sud. Nous demandons donc qu'elles soient pleinement appliquées et reconnaissons la nécessité de continuer à les améliorer et surtout de renforcer la capacité du PNUD et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de promouvoir et appuyer la coopération Sud-Sud ainsi que d'affiner le cadre spécifique des directives opérationnelles afin de faciliter le recours aux arrangements de coopération technique entre pays en développement dans le cadre de leurs programmes et projets;

k) Soulignons que la coopération Sud-Sud a besoin d'un soutien adéquat des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, notamment par le biais de la coopération triangulaire, et invitons tous les organismes compétents des Nations Unies à envisager d'accroître, le cas échéant, la part des ressources humaines, techniques et financières qu'ils allouent à la coopération Sud-Sud;

l) Convenons de la nécessité de mobiliser des ressources suffisantes pour renforcer la coopération Sud-Sud et, à cet égard, invitons tous les pays en mesure de le faire à verser des contributions pour soutenir cette coopération par le biais notamment du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement et du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. À ce propos, nous encourageons le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à lancer des campagnes de mobilisation de fonds supplémentaires afin de recueillir davantage de ressources en espèces et en nature, tout en évitant une prolifération et une fragmentation des mécanismes de financement. À cet égard, nous réaffirmons que les activités du Groupe spécial continueront à être financées à partir du budget ordinaire et invitons le Conseil d'administration du PNUD à envisager d'adopter des mesures visant à lui allouer des ressources suffisantes.

22. Nous exprimons nos remerciements et notre gratitude au Gouvernement et au peuple kényans pour avoir organisé et accueilli dans d'excellentes conditions la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et pour la chaleureuse hospitalité qu'ils nous ont réservée à Nairobi.

## **Résolution 2\***

### **Pouvoirs des représentants à la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud**

*La Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,*

*Ayant examiné le rapport de sa Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,*

*Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.*

## **II. Séances plénières**

### **A. Ouverture de la Conférence**

1. La Conférence a été ouverte le 1<sup>er</sup> décembre 2009 par Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies.

### **B. Élection du Président de la Conférence**

2. La Conférence a élu par acclamation Wycliffe Ambetsa Oparanya, Ministre d'État chargé de la planification, du développement national et de la Vision 2030 du Kenya, Président de la Conférence.

### **C. Adoption du Règlement**

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a adopté le Règlement provisoire figurant dans le document portant la cote A/64/507 et Corr.1.

### **D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a adopté son ordre du jour provisoire (A/64/507 et Corr.1), ainsi libellé :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du Règlement.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
6. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;

---

\* Adoptée à la 5<sup>e</sup> séance, le 3 décembre 2009; pour un compte rendu des débats, voir chap. V.

- b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
- 7. Débat général sur le thème de la Conférence : « Promotion de la coopération Sud-Sud au service du développement ».
- 8. Examen du projet de document final de la Conférence.
- 9. Tables rondes interactives ayant pour thème général « Promotion de la coopération Sud-Sud au service du développement » et portant sur les principaux domaines suivants :
  - a) Le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (table ronde 1);
  - b) La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement : complémentarités, spécificités, difficultés et possibilités (table ronde 2).
- 10. Rapports des présidents des tables rondes.
- 11. a) Adoption du projet de document final de la Conférence;
  - b) Adoption du rapport de la Conférence.
- 12. Clôture de la Conférence.

#### **E. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

- 5. À ses 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre, la Conférence a élu les Vice-Présidents suivants : Bénin, Zimbabwe, Bangladesh, Népal, Brésil, Argentine, Mexique, Cuba, Venezuela (République bolivarienne du), Maroc et Pologne.
- 6. À sa 1<sup>re</sup> séance également, la Conférence a élu Raymond Landveld (Suriname) Rapporteur général.

#### **F. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence**

- 7. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les États suivants : Brésil, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Philippines, République-Unie de Tanzanie et Zambie.
- 8. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 3 décembre, la Commission de vérification des pouvoirs a présenté son rapport (A/CONF.215/L.2) à la Conférence, qui en a pris acte.

### **III. Débat général sur le thème de la Conférence : promotion de la coopération Sud-Sud au service du développement**

- 9. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, la Conférence a, du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009, procédé à un échange de vues général sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

10. Le débat général a permis de se faire une idée multiforme de l'évolution de la coopération Sud-Sud au cours des trois dernières décennies. L'importance de ce type de coopération pour parvenir individuellement et collectivement à une croissance économique soutenue et durable dans les pays en développement et la nécessité de renforcer et de dynamiser encore les processus en jeu, notamment grâce à l'appui des pays développés et du système des Nations Unies, ont été largement reconnues.

11. Les représentants ont noté que la tenue de la Conférence d'examen 30 ans après la Conférence initiale reflétait l'importance de la coopération Sud-Sud et de son formidable potentiel. Cette conférence faisait partie des efforts permanents visant à réorienter la coopération au service du développement et à l'adapter à la nouvelle situation internationale et contribuerait à l'évolution de l'architecture de la coopération pour le développement.

12. Les représentants des pays en développement ont noté que les documents issus des deux Sommets du Sud convoqués par le Groupe des 77, à La Havane en 2000 et à Doha en 2005, le Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et le Consensus de Yamoussoukro sur la coopération Sud-Sud constituaient un cadre exhaustif facilitant les efforts que continuaient de déployer les pays en développement pour résoudre leurs problèmes communs. Le Mouvement des pays non alignés avait accordé un niveau de priorité élevé à la coopération Sud-Sud lors de son précédent sommet tenu à Charm el-Cheikh (Égypte) en juillet 2009. Les représentants des pays développés ont également noté l'importance de la Conférence pour ce qui était d'adapter la coopération Sud-Sud à la nouvelle situation internationale. La coopération Sud-Sud représentait pour l'Organisation de coopération et de développement économiques un facteur nouveau et important en matière de coopération internationale au service du développement.

13. La coopération Sud-Sud était considérée comme essentielle pour remanier des institutions mondiales qui ne tenaient pas compte du rôle important et du poids nouveau des pays en développement dans les affaires mondiales. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devaient par conséquent être revitalisés.

14. Il était reconnu de manière générale qu'il existait une importante dichotomie entre pays en développement depuis la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement de 1978 : certains se caractérisaient par un dynamisme économique croissant alors que la plupart continuaient de faire face à de graves problèmes de développement. Alors que les premiers avaient modifié la géographie des échanges commerciaux mondiaux, beaucoup de nations n'étaient toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté les plus essentiels figurant dans la Déclaration du Millénaire. Dans l'intervalle, les crises financière et économique interdépendantes affectant les marchés mondiaux, la volatilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et la propagation des maladies avaient annulé les progrès faits par les pays en développement et aggravé la pauvreté. Selon les estimations, la crise économique mondiale actuelle avait fait retomber près de 125 millions de personnes dans la pauvreté extrême.

15. La solidarité des pays en développement dynamiques sur le plan économique avec ceux qui étaient confrontés à d'importants problèmes de développement avait donné un nouveau souffle à la coopération Sud-Sud et renforcé les liens politiques, économiques et institutionnels entre pays du Sud, notamment par le biais de mécanismes d'intégration régionale tels que les marchés communs, les unions

douanières, les cadres réglementaires et la création de réseaux de transport et de communication entre États.

16. Les gouvernements ont reconnu que la coopération entre pays en développement complétait la coopération avec les pays développés plutôt qu'elle ne s'y substituait. En tant que manifestation de la solidarité des peuples et pays du Sud reflétant les particularités communes de leur histoire, la coopération Sud-Sud constituait un partenariat d'égaux et ne devait pas être considérée comme une aide publique au développement. Il incombait aux pays en développement de définir la teneur de cette coopération, en s'appuyant sur leurs propres priorités et plans et les principes du respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise locale des programmes, de l'indépendance et de l'égalité et des avantages mutuels, sans qu'il y ait conditionnalité ni ingérence dans leurs affaires intérieures.

17. C'était dans ce cadre que l'efficacité de la coopération Sud-Sud devait être évaluée. Les représentants ont noté la nécessité pour les pays en développement d'être à l'avant-garde des initiatives d'évaluation de la qualité et des incidences de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il convenait à cette fin d'améliorer le recueil des données aux niveaux national, régional et interrégional. Il était également nécessaire de promouvoir la coopération et la coordination pour ce qui était du rassemblement et de la diffusion des informations et de la mise au point de méthodes statistiques et de méthodes d'évaluation. Il était reconnu qu'il importait d'améliorer la coopération Sud-Sud pour en réaliser le plein potentiel. Un représentant a indiqué qu'il fallait adopter en matière de coopération Sud-Sud une approche prospective qui devrait se fonder sur des analyses de ce qui avait fait ses preuves ou non. Un autre a rejeté les appels lancés en faveur d'une évaluation de la coopération Sud-Sud qui se ferait sur la même base que celle de l'aide au développement Nord-Sud, les deux étant conceptuellement totalement distinctes.

18. Les représentants des pays développés ont indiqué qu'il n'existait pas de données adéquates sur les bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud, qui était « l'un des nombreux instruments » de développement; il convenait de définir son « cadre méthodologique » et de mieux comprendre ses particularités, son potentiel et ses incidences. Le représentant d'un pays développé a noté que bien que les informations concernant la nature, la portée et l'importance de la coopération Sud-Sud soient inadéquates, cette coopération était estimée à 12 milliards de dollars par an. La coopération Sud-Sud jouant un rôle de plus en plus notable, il convenait d'accorder davantage d'attention à son efficacité. Il était instamment demandé aux pays d'adhérer aux principes de l'efficacité de l'aide figurant dans la Déclaration de Paris de 2005, puis dans le Programme d'action d'Accra. Ces principes comprenaient le renforcement de la maîtrise nationale des programmes, le soutien aux stratégies de développement national, l'adaptation de l'aide aux institutions et systèmes des pays bénéficiaires, la bonne répartition des efforts entre les acteurs du développement et l'amélioration de la responsabilisation et de la transparence.

19. Un représentant a noté que la prochaine réunion de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités (Colombie, mars 2010) et le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social (New York, juillet 2010) offriraient une occasion de poursuivre le débat sur l'efficacité de l'aide. Un autre a fait observer que les synergies entre les principes relatifs à l'efficacité de l'aide et les pratiques Sud-Sud pourraient continuer de faire l'objet d'un examen lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de

l'aide au développement (République de Corée, 2011). Il a également été noté par un représentant que le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud créé par l'Assemblée générale était l'enceinte appropriée pour examiner ces questions et prendre des décisions en la matière.

20. Un certain nombre de représentants ont noté que les engagements pris lors des grandes conférences des Nations Unies n'étaient toujours pas mis en œuvre, en particulier les engagements envers les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il fallait que le système des Nations Unies détermine comment ces engagements pouvaient être mis en œuvre. Il a été souligné qu'il importait de promouvoir l'accès à la technologie et le transfert de technologies et noté qu'il fallait renforcer les capacités permettant de gérer les technologies. Il convenait d'établir des réseaux d'information axés sur la demande afin que leurs membres puissent participer à la mise au point et à la gestion des technologies et des infrastructures nécessaires ainsi qu'à la mise en valeur et à l'administration des ressources humaines voulues. Il était instamment demandé aux pays développés et aux institutions multilatérales de renforcer leur soutien à la coopération Sud-Sud pour relever ces défis.

21. Les représentants ont estimé que le renforcement de la coopération Sud-Sud était la réponse à toute une série de questions, notamment la restructuration de l'architecture financière internationale, la fin de la crise financière et économique mondiale actuelle et la solution à apporter à des problèmes tels que le terrorisme, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et énergétique, les migrations et la protection de l'environnement. La coopération entre pays en développement devait également prendre la forme de toute une gamme d'activités de développement positif allant de la promotion de l'écotourisme à la formation des diplomates.

22. Les représentants ont noté que la coopération Sud-Sud faisait appel à de multiples parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les établissements d'enseignement. Ils ont souligné qu'il convenait de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence afin d'améliorer, selon qu'il conviendrait, la coordination et les résultats obtenus.

23. Les représentants ont reconnu qu'il existait diverses initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et demandé le renforcement du dialogue et la mise en commun des données d'expérience afin d'en améliorer la cohérence. Cela s'avérait tout particulièrement important pour ce qui était du développement social, notamment la santé et l'éducation, ainsi que dans les domaines de la coopération économique, environnementale, technique et politique. Pour remédier aux asymétries d'accès aux ressources énergétiques, les représentants ont appelé l'attention sur le rôle des mécanismes régionaux et des initiatives de coopération en matière de renforcement des infrastructures. La coopération régionale pouvait prendre la forme d'un accord entre pays développés sur un programme de partenariat permettant de soutenir conjointement les pays en développement voisins, en particulier ceux qui avaient, entre autres, une langue, une histoire et une culture communes.

24. Il existait par ailleurs un certain nombre d'initiatives liant les plus grandes économies, tant développées qu'en développement, à l'Afrique dans son ensemble. Une autre initiative trirégionale liait trois grands pays en développement dans le cadre d'un accord de coopération qui non seulement leur bénéficiait mais présentait

également un intérêt pour les pays les moins avancés. Les pays d'Afrique et d'Asie étaient convenus d'établir un partenariat régional stratégique faisant fond sur des relations datant de la Conférence Asie et Afrique tenue à Bandung en 1955.

25. Les représentants ont reconnu que la coopération Sud-Sud jouait un rôle de catalyseur en matière de commerce et d'investissements en favorisant et consolidant l'intégration régionale et sous-régionale. Nombre d'entre eux ont souligné l'importance de cadres d'intégration sous-régionale et régionale pour la coopération dans des domaines allant de l'agriculture et de l'industrie au commerce, aux investissements, aux transports, à la mise en valeur des sources d'énergie, au tourisme et à l'utilisation rationnelle des ressources humaines. Il importait de renforcer les liens, non seulement sur le plan du commerce, des transports et des communications, mais également pour ce qui était de la circulation et de l'autonomisation des personnes. Au niveau interrégional, les représentants ont noté l'importance pour les pays du Sud des négociations de São Paulo concernant le Système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement.

26. La valeur du soutien accru apporté à la coopération Sud-Sud par les pays développés a été reconnue, tout comme le rôle clef joué par les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies pour renforcer les capacités techniques et technologiques des pays en développement. Les représentants se sont félicités des efforts déployés par les institutions financières et les organismes de développement aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral pour accroître les ressources consacrées à la coopération Sud-Sud. Ils ont appelé les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle dynamisant dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

27. En appelant le système des Nations Unies à intégrer l'appui à la coopération Sud-Sud, les représentants ont demandé qu'un plus grand soutien soit apporté au renforcement des capacités institutionnelles dans les pays en développement afin qu'il soit possible d'identifier les domaines de coopération optimaux et de formuler des programmes communs. Ils se sont félicités des récentes initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour renforcer leur appui à la coopération Sud-Sud. Dans leurs domaines de compétence respectifs, les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies ont été appelés à aider les pays en développement à créer des centres de perfectionnement et des réseaux permettant d'améliorer la circulation de l'information.

28. Les représentants ont demandé qu'un appui plus important soit apporté au Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui servait également de secrétariat au Comité de haut niveau de l'Assemblée générale pour la coopération Sud-Sud et établissait les rapports au Secrétaire général de l'ONU sur l'état de la coopération Sud-Sud, soumis tous les deux ans à l'Assemblée générale, et que le Groupe soit renforcé. Il a également été demandé que soit effectivement mis en œuvre le quatrième cadre de coopération Sud-Sud (2009-2011), approuvé par le Conseil d'administration du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population. Il a été demandé au Groupe spécial de faciliter la mobilisation des ressources consacrées à la coopération Sud-Sud et de promouvoir le renforcement des liens sous-régionaux et régionaux, par le biais de son Académie mondiale de développement Sud-Sud, de

l'Exposition mondiale Sud-Sud pour le développement et de la Bourse de biens et de technologies Sud-Sud.

29. En appelant à un renforcement des engagements de ressources en faveur de la coopération Sud-Sud, les représentants ont demandé un appui plus direct des pays développés, la mise en place d'accords de partage des coûts, le financement de projets communs de recherche-développement, la mise au point de programmes de formation s'adressant à des pays tiers, la prise de dispositions pour l'échange de données d'expérience et la mise en commun des connaissances et la création de centres institutionnels d'information et de coopération. Un représentant a suggéré aux pays en développement de mettre la sécurité routière à l'ordre du jour. La première réunion ministérielle sur la sécurité routière a eu lieu à Moscou en novembre 2009 et la nécessité pour les pays en développement d'agir en la matière a été mise en lumière. Les accidents de la route faisaient 1,8 million de morts par an et coûtaient 110 milliards de dollars aux pays en développement, soit plus de deux fois le niveau de l'aide au développement reçue.

30. La Conférence a également entendu des représentants de plusieurs organisations intergouvernementales. Le représentant d'une initiative au sommet régionale a présenté un rapport intérimaire sur ce qui avait été fait en matière de réduction de la pauvreté avec les pays européens. Le représentant d'une organisation traitant de questions de population et de développement a noté qu'il fallait faire de la planification familiale une priorité du développement durable. Le représentant d'une autre organisation s'occupant de la stabilisation des marchés des produits de base a indiqué qu'il fallait adopter toute une série d'initiatives de terrain si l'on voulait que les pays en développement soient bénéficiaires en tant que fournisseurs. Le représentant d'une organisation étudiant les politiques des pays du Sud et la coopération a indiqué que la coopération Sud-Sud était essentielle aux négociations avec le Nord. Un autre représentant, intervenant au nom des organisations et réseaux de la société civile du Sud participant à la Conférence, a noté qu'il convenait d'aborder d'urgence les questions de l'aide, du commerce et de la dette et de mettre l'accent sur les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de développement.

#### **IV. Rapport des présidents des deux tables rondes interactives**

31. Le 2 décembre 2009, la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud a examiné les points 9 a) et 9 b) de l'ordre du jour concernant les tables rondes interactives organisées autour du thème général « Promotion de la coopération Sud-Sud au service du développement ».

32. La première table ronde sur le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire a été ouverte par Gunnar Pálsson, Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations et présidée par Anna Tibaijuka, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Les participants ont entendu des exposés d'experts de la FAO, de l'Organisation internationale du travail, du PNUD, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ainsi que du Fonds des Nations Unies pour la population.

33. Le premier intervenant a évoqué « le mauvais vieux temps » de l'assistance technique Nord-Sud, lorsque les transferts de technologie « mouraient là où ils arrivaient ». Toutefois, on assistait depuis lors à des transferts Sud-Sud, voire même, à des transferts « Sud-Nord discrets » comportant souvent des « pépites de savoir d'origines modestes ». Dans ce contexte, le PNUD avec ses 135 bureaux et programmes de pays dans plus de 160 pays avait un rôle important à jouer, notamment parce que le renforcement des capacités et le transfert des connaissances étaient pour lui des activités toutes naturelles. Il avait déjà fait la preuve de son efficacité pour ce qui était des questions de sécheresse, de droits fonciers, d'échanges de données d'expérience entre pairs et d'enseignements tirés de l'expérience, mais il était sans aucun doute possible de faire encore bien mieux. Il serait notamment intéressant de tirer un meilleur parti des institutions que le PNUD mettait en place avant de les remettre aux autorités nationales. L'institution chargée des technologies de l'eau et de l'assainissement au Maroc, qui était devenue l'une des meilleures en Afrique et pouvait constituer une précieuse ressource Sud-Sud, en était un exemple. Le système des Nations Unies pouvait également apprendre du secteur privé, qui réussissait à distribuer régulièrement ses produits dans chaque village. Au cours des six dernières années, le PNUD s'était transformé en une organisation fondée sur le savoir et pouvait par conséquent soutenir la coopération Sud-Sud en transférant les meilleures connaissances disponibles.

34. Le deuxième intervenant a déclaré qu'il existait quatre types de lacunes dans l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies à la coopération Sud-Sud, évalué entre 12 et 13 milliards de dollars par an, soit près de 10 % du total mondial. Les lacunes étaient d'ordre conceptuel, analytique, opérationnel et politique. La relation Sud-Sud était différente de celle entre le Nord et le Sud et devait être envisagée autrement. D'un point de vue analytique, il était nécessaire d'aller au-delà d'une base d'informations essentiellement empiriques si l'on voulait optimiser la coopération Sud-Sud. Seules des mesures volontaires des pays en développement pouvaient combler cette lacune. Sur le plan opérationnel, il était nécessaire de fournir des ressources plus importantes, notamment par le biais de la coopération triangulaire. C'était sur le plan politique que se situait la lacune la plus considérable et qui devait être comblée par les pays en développement afin de remédier aux trois autres. L'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à ce processus grâce aux forums offerts par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. L'intégration de la coopération Sud-Sud exigeait de redoubler d'efforts au sein du système des Nations Unies et il était important d'aider les projets régionaux qui ne recevaient pas assez d'appui du Nord.

35. Le troisième intervenant a insisté sur la nécessité d'une coopération Sud-Sud accrue pour remédier à la situation désespérée des travailleurs des pays en développement. Seize pour cent des travailleurs dans le monde vivaient avec moins d'un dollar par jour et 43 % avec moins de deux dollars par jour. Soixante-six millions de jeunes étaient sans emploi; le taux de chômage chez les jeunes était deux à trois fois plus élevé que chez les adultes. Les femmes, les migrants et quelque 218 millions d'enfants représentaient les travailleurs les plus vulnérables. Seule 20 % de la main-d'œuvre dans le monde avait accès à des régimes de sécurité sociale, et la moitié n'y avait pas du tout accès. Améliorer les conditions de vie des travailleurs, leur fournir un travail décent et les protéger des effets négatifs de la mondialisation devaient être au centre de toute politique de développement Sud-Sud. La crise financière actuelle avait provoqué une crise de l'emploi et les taux de chômage dans

le monde atteignaient des niveaux records. L'essentiel de la participation de l'organisme que représentait l'intervenant à la coopération Sud-Sud se faisait par l'intermédiaire du Brésil et concernait des pays d'Amérique latine et certains pays d'Afrique; il était nécessaire d'élargir cet engagement à toutes les régions.

36. Le quatrième intervenant a présenté le programme de sécurité alimentaire de la FAO, lancé lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et qui s'inscrivait dans le cadre des efforts faits pour réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre total d'êtres humains souffrant de la faim dans le monde. À cet effet, il était indispensable de moderniser les petites exploitations agricoles. C'est pourquoi la FAO avait mis au point un programme de coopération Sud-Sud qui faisait appel à des experts et à des techniciens de pays en développement avancés pour travailler avec les agriculteurs des pays en développement dans le cadre de programmes nationaux de sécurité alimentaire. Dix-sept programmes de ce type étaient mis en œuvre et plusieurs autres étaient prévus. À ce jour, 39 accords de coopération Sud-Sud avaient été signés et plus de 1 400 experts et techniciens étaient présents sur le terrain. Des alliances stratégiques avaient été nouées avec la Chine en 2006 et l'Indonésie en 2009; d'autres étaient en cours de négociation. Il était nécessaire de renforcer ces programmes, étant donné que l'on estimait que plus d'un milliard de personnes souffraient tous les jours de la faim.

37. Le cinquième intervenant a noté l'extrême diversité de la situation des populations dans les pays en développement et la nécessité de les aborder toutes de manière différente dans le cadre des objectifs définis lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans la Déclaration du Millénaire. Chaque gouvernement devait décider de ses objectifs en termes de démographie ainsi que des mesures à prendre à cet égard. Outre un appui aux niveaux tant des politiques qu'opérationnel de la part des gouvernements, le programme représenté par l'intervenant travaillait également avec des partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux, essentiellement sur des questions de santé en matière sexuelle et procréative. Il n'existait aucune politique normative pour la coopération Sud-Sud en termes de population.

38. Le sixième intervenant a déclaré que la coopération Sud-Sud était fortement ancrée dans son programme depuis le début. Rappelant les événements qui avaient marqué ces 40 dernières années, la crise pétrolière et les appels en faveur d'un nouvel ordre économique international dans les années 70, la crise de la dette qui avait fait des années 80 ce qu'il avait appelé « la décennie perdue du développement », l'évolution vers l'intégration régionale dans les années 90 et les énormes défis qu'il avait fallu relever au cours de la présente décennie, il a appelé l'attention sur les diverses situations auxquelles étaient confrontés les pays en développement. La coopération Sud-Sud avait essentiellement porté sur les échanges commerciaux alors que les flux financiers étaient toujours orientés du Nord vers le Sud. Toutefois, la coopération financière Sud-Sud avait commencé à prendre de l'élan à la fin des années 90 et s'était intensifiée au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette tendance correspondait à l'émergence de plusieurs grandes économies dynamiques dans le Sud qui avaient été le moteur du développement Sud-Sud. Comme le Nord avait déployé d'importants efforts pour surmonter la crise financière actuelle, ces grandes économies en développement avaient offert de nouveaux débouchés à la coopération Sud-Sud. Les décideurs du Sud avaient dû gérer la situation afin d'en tirer le meilleur parti pour leur développement.

39. La deuxième table ronde, sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement : complémentarités, spécificités, difficultés et possibilités, a été ouverte par Abdullah M. Alsaïdi, Représentant permanent de la République du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies et présidée par Daniel Chuburu, Ambassadeur d'Argentine auprès du Kenya.

40. Le premier intervenant a présenté le Forum-dialogue sur l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (IBAS) et le Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim créé en 2003. Le Forum avait un caractère essentiellement politique, consacré au renforcement de la position de ces pays dans les instances multilatérales, et à la mise en place d'une nouvelle architecture internationale. Il avait également permis de stimuler les relations entre les trois pays dans plusieurs domaines et d'entreprendre des projets particuliers de coopération avec d'autres pays en développement. Le Dispositif avait été entièrement financé par des contributions annuelles de 1 million de dollars versées par chacun des trois pays et utilisées pour soutenir des projets de développement dans d'autres pays en développement. Le Groupe spécial, dont les bureaux se trouvent au PNUD, a géré le Dispositif et assuré les services de secrétariat de son conseil d'administration. À ce jour, le Dispositif a été utilisé pour appuyer des projets au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et en Haïti. De nouvelles initiatives étaient en cours au Burundi, au Cambodge, en République démocratique populaire lao et dans le territoire palestinien occupé. L'objectif était de soutenir des projets de taille variable, pouvant être reproduits compte tenu des capacités des pays concernés et répondant clairement aux priorités nationales des pays bénéficiaires. En outre, les projets devaient constituer des exemples de meilleures pratiques en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

41. Le deuxième intervenant, s'exprimant au nom de l'Agence thaïlandaise de coopération internationale, a déclaré que depuis 2007, le programme de travail de son agence s'inscrivait dans un cadre stratégique global. De 2001 à 2007, son aide publique au développement, avait triplé et s'élevait actuellement à 172 millions de dollars. Au cours des 30 dernières années, son programme avait concerné essentiellement les pays voisins mais depuis il avait considérablement dépassé le cadre de la région. Il avait pour domaines prioritaires l'agriculture, la santé et l'éducation publiques. Il coopérait depuis 1973 avec un pays développé sur un programme de formation d'un pays tiers ainsi qu'avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud depuis les années 80. La coopération triangulaire faisait appel au dialogue et à l'action concertée entre les pays participants pour tous les aspects, financement, exécution, suivi et évaluation.

42. Le troisième présentateur a évoqué l'expérience du Japon en matière de coopération triangulaire, laquelle avait commencé 30 ans plus tôt, bien avant que le terme lui-même n'ait été inventé. Des projets portant sur les communications et le renforcement des capacités pour lutter contre la fièvre aphteuse chez le bétail ont été lancés dans les îles du Pacifique Sud. Cette action n'avait pas été motivée par des considérations de politique japonaise, au contraire elle avait été lancée parce que ceux qui travaillaient sur le terrain étaient passionnés par leur travail et avaient sollicité de l'aide. L'Agence japonaise de coopération internationale avait proposé de soutenir leur action. La force motrice de la coopération Sud-Sud n'était pas politique mais suscitée par les passions de ceux qui contribuaient directement aux efforts de développement. Depuis lors, l'Agence s'était fortement engagée dans la coopération triangulaire, en commençant par les pays de l'Association des Nations

du Sud-Est asiatique. La coopération triangulaire ne représentait pas une part importante de la coopération Sud-Sud mais demeurait toutefois importante. L'engagement de l'Agence à cet égard découlait soit de liens historiques avec les pays en développement concernés soit d'une décision politique en vue d'explorer de nouveaux cadres et domaines. Les 20 années de coopération entre le Japon et le Brésil pour soutenir le développement au Mozambique de zones arides similaires au *cerrado* sud-américain en étaient un excellent exemple.

43. Le quatrième intervenant a fait observer que les exposés précédents avaient montré que la coopération Sud-Sud était efficace et que la coopération triangulaire l'améliorait. Tant la coopération Sud-Sud que la coopération triangulaire devaient s'inscrire dans un cadre politique plus large défini par les priorités des pays en développement. Les crises alimentaires, énergétiques et autres avaient des incidences à long terme sur le développement auxquelles il fallait apporter des réponses politiques. Pour cela, il était nécessaire de renforcer le cadre multilatéral de la coopération Sud-Sud, notamment le Groupe des 77, le Mouvement des non-alignés et les organisations régionales et interrégionales. Une coordination politique Sud-Sud efficace était essentielle pour coopérer avec le Nord. Les pays en développement devraient être bien préparés sur des questions telles que le changement climatique, le cycle des négociations de l'Organisation mondiale du commerce de Doha et les mesures pour améliorer le cadre du transfert de technologies tel que prévu par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, et pouvoir s'appuyer sur des analyses et des propositions politiques. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle déterminant en amorçant des consultations avec le Nord en vue de parvenir à des solutions bénéfiques pour tous, et les capacités des pays du Sud ont été décisives en matière de recherche et d'analyse politique.

## **V. Participation et questions d'organisation**

### **A. Date et lieu de la Conférence**

44. La Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud a eu lieu à l'Office des Nations Unies à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009, conformément à la résolution A/64/1 de l'Assemblée générale. La Conférence a tenu cinq séances plénières et deux tables rondes interactives.

### **B. Participation**

45. Ont participé à cette conférence les représentants de la Communauté européenne et des pays ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Koweït, Malaisie, Maroc, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée,

République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

46. Autres ayant reçu une invitation permanente à participer : l'Observateur permanent de la Palestine.

47. Les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la Conférence : l'Union africaine, le Fonds commun pour les produits de base, la Communauté européenne, l'Organisation internationale pour les migrations, Partenaires dans le domaine de la population et du développement, et Centre du Sud.

48. L'Union interparlementaire et la Fédération internationale de la Croix-Rouge et des sociétés du Croissant-Rouge étaient également représentées.

49. Des représentants des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies ont également participé à la Conférence : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation internationale du Travail.

### **C. Membres du Bureau**

50. M. Wycliffe Ambetsa Oparanya (Kenya) a présidé la Conférence.

51. Les représentants des pays ci-après ont été élus vice-présidents de la Conférence : Bénin, Maroc, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe, Bangladesh, République démocratique populaire lao, Népal, Pakistan, Thaïlande, Argentine, Brésil, Cuba, Mexique, Venezuela (République bolivarienne du), Bulgarie, République tchèque, Pologne, Slovaquie, Finlande, Allemagne, Islande, Norvège et Suède.

52. Les membres de la Commission de vérification des pouvoirs ont été choisis parmi les pays ci-après : Brésil, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Philippines, République-Unie de Tanzanie et Zambie.

53. M. Raymond Landveld (Suriname) a fait office de Rapporteur général de la Conférence.

### **D. Organisation des travaux**

54. À sa première séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a adopté l'organisation de ses travaux telle qu'elle figure dans le document A/64/507 et Corr.1. Elle a décidé de tenir deux tables rondes interactives autour du thème général de la « Promotion de la coopération Sud-Sud au service du développement ». La première table ronde, le 2 décembre, serait consacrée au « Renforcement du rôle du système des Nations Unie dans l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ». La deuxième table ronde, le 3 décembre, porterait sur « La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement : complémentarités, spécificités, difficultés et possibilités ».

## E. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence

55. Conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud a nommé, à sa première séance, le 1<sup>er</sup> décembre, une Commission de vérification des pouvoirs, dont la composition était fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-quatrième session.

56. La Commission composée du Brésil, de la Chine, de la Jamaïque, des Philippines, de la Fédération de Russie, de l'Espagne, de la République-Unie de Tanzanie, des États-Unis d'Amérique et de la Zambie, s'est réunie une fois le 2 décembre 2009.

57. La Commission de vérification des pouvoirs a élu à l'unanimité Anna Maria Sampaio Fernandes (Brésil) en qualité de Présidente.

58. La Commission était saisie d'un tableau daté du 2 décembre 2009 concernant les pouvoirs des représentants des États et de la Communauté européenne à la Conférence. Un représentant du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration concernant ce tableau et ce mémorandum qu'il a notamment mis à jour en donnant la liste des pouvoirs et des communications reçus après leur préparation.

59. Comme indiqué au paragraphe 1 du mémorandum ainsi que dans la déclaration le concernant, la Commission avait reçu au moment de sa réunion, selon les modalités visées à l'article 3 du Règlement intérieur de la Conférence, les pouvoirs en bonne et due forme des représentants à la Conférence des 17 pays ci-après ainsi que de la Communauté européenne : Botswana, Chili, Cuba, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Népal, République démocratique populaire lao, Saint-Siège, Samoa, Soudan, Sri Lanka, Tunisie, Viet Nam et Zambie.

60. Comme indiqué au paragraphe 2 du mémorandum et dans la déclaration le concernant, des informations sur la nomination des représentants des États à la Conférence avaient été communiquées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la date de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, par télégramme ou télécopie émanant du Chef d'État ou de gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères, ou par lettre ou note verbale de la mission concernée des 75 États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Islande, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Koweït, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Turquie, Union européenne, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zimbabwe.

61. Comme indiqué au paragraphe 3 du mémorandum et dans la déclaration le concernant, les 101 États ci-après n'avaient pas communiqué d'informations sur

leurs représentants à la Conférence au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs : Afghanistan, Albanie, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brunei Darussalam, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Dominique, El Salvador, Équateur, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Liechstentein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Slovénie, Somalie, Tadjikistan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine et Vanuatu.

62. La Commission a décidé d'accepter les pouvoirs des représentants de la Communauté européenne et de tous les États énumérés dans le mémorandum susmentionné et la déclaration le concernant, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants des États mentionnés dans le rapport (A/CONF.215/L.2) seraient communiqués dans les meilleurs délais au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

63. La Commission a également décidé d'accepter les pouvoirs soumis pour les représentants des États et de la Communauté européenne indiqués dans le mémorandum susmentionné du Secrétariat. La Commission a décidé sans vote de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution (A/CONF.215/L.1) approuvant son rapport.

64. Le 3 décembre, à la cinquième séance de la Conférence, la représentante du Brésil, en qualité de Présidente de la Commission de vérification des pouvoirs, a présenté son rapport (A/CONF.215/L.2). La Conférence a pris note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, achevant ainsi l'examen de la question.

## **VI. Examen et adoption du projet de document final de la Conférence**

65. Le 3 décembre 2009, à sa 5<sup>e</sup> séance, la Conférence a reçu le projet de document final de Nairobi de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, figurant dans le document A/CONF.215/1. Le projet de document final a été présenté par les cofacilitateurs de la Conférence : Abdullah Al-Saidi, Ambassadeur du Yémen et Gunnar Pálsson, Ambassadeur d'Islande. Le Président de la Conférence a également prononcé une déclaration.

66. La Conférence était saisie d'un projet de résolution sur le document final (A/CONF. 215/L.1). Le projet de document final a été adopté par acclamation. La Conférence a approuvé le projet de résolution dans lequel elle recommandait à l'Assemblée générale d'adopter, à sa soixante-quatrième session, le document final

de Nairobi de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, achevant ainsi l'examen du point (pour le texte du projet de résolution, voir chap. I, résolution I).

## **VII. Adoption du rapport de la Conférence**

67. À la 5<sup>e</sup> séance de la Conférence, le 3 décembre, le Rapporteur général a présenté le projet de rapport de la Conférence (A/CONF/215/L.3). La Conférence a décidé que les délégations pourraient soumettre des amendements et/ou des révisions au Rapporteur général d'ici le 12 décembre, après quoi il finaliserait le rapport, conformément à la pratique des Nations Unies, afin de le présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. La Conférence a ensuite adopté le rapport par acclamation, achevant ainsi l'examen du point.

## **VIII. Clôture de la Conférence**

68. À la 5<sup>e</sup> séance de la Conférence, le 3 décembre 2009, Stephen Kalonzo Musyoka, Vice-Président du Kenya, a prononcé une déclaration.

69. Également à la 5<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi; Amat Al-Alim Alsowsa, Administrateur assistant du PNUD, et Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Des déclarations ont également été faites par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la Suède au nom de l'Union européenne et l'Inde au nom du Groupe des États asiatiques.

70. Toujours à la 5<sup>e</sup> séance, le Président de la Conférence a fait une déclaration et a prononcé la clôture de la Conférence.

## Annexe

### Liste des documents dont était saisie la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

<i>Cote</i>	<i>Titre ou description</i>
A/64/504	Rapport du Secrétaire général sur la promotion de la coopération Sud-Sud pour le développement : perspective sur 30 ans
A/64/507 et Corr.1	Note du Secrétariat transmettant l'ordre du jour provisoire et projet d'organisation des travaux de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
A/64/L.1	Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud : projet de résolution présenté par le Qatar
A/64/L.1/Add.1	Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud : projet de résolution : additif
A/CONF.215/1	Document final : Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
A/CONF.215/L.1	Projet de résolution soumis sur la recommandation de la Conférence
A/CONF.215/L.2	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs sur les pouvoirs des représentants à la Conférence